

Question écrite n° 07668 de M. Claude Bérit-Débat (Dordogne - SOCR)

publiée dans le JO Sénat du 08/11/2018 - page 5647

M. Claude Bérit-Débat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le secondaire.

L'éducation physique et sportive, à tous les niveaux de la scolarité, vise la réussite de tous les élèves et participe, avec les autres disciplines, à l'instruction, à la formation et à l'éducation de chacun. Elle contribue à la lutte contre la sédentarité et le surpoids et participe ainsi à l'éducation à la santé. Pourtant, plusieurs décisions viennent fragiliser cette discipline qui joue également un rôle dans l'éducation à la citoyenneté et dans la réduction des inégalités d'accès aux pratiques sportives : les postes au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) externe 2018 ont baissé de 20 % alors que le nombre de candidats étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) progresse ainsi que le nombre d'élèves. Le coût du contrat de licence pour les associations sportives a augmenté de 10 %, obligeant certaines d'entre elles à réduire la qualité des rencontres ou à augmenter le prix de la licence aux dépens des élèves et de leurs familles. Dans la réforme du lycée, l'EPS serait la seule discipline à ne pas avoir d'enseignement de spécialité et ses horaires vont diminuer en lycée professionnel. À la rentrée 2018, l'académie de Bordeaux comptabilisait vingt-sept établissements où il manquait un enseignant d'EPS, dont neuf situés en Dordogne. Aujourd'hui, des classes sont encore en attente d'enseignant. Les conditions d'apprentissage se sont également dégradées avec une hausse des effectifs par classe avec par exemple 79 % des classes de lycée à plus de trente élèves au niveau national. Dans ce contexte, la suppression de 2 600 postes d'enseignants du secondaire prévue dans le budget 2019 inquiète fortement les enseignants d'EPS qui craignent une amplification des dégradations déjà observées. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend agir pour redonner les moyens humains et financiers nécessaires pour garantir un enseignement d'EPS de qualité dans tous les établissements du secondaire et ainsi reconnaître l'intérêt de cette discipline et renforcer la place du sport dans l'éducation nationale.

Réponse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

publiée dans le JO Sénat du 03/01/2019

Le texte de cette réponse n'est pas disponible à ce jour.